

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI.

National Security and Intelligence
Committee of Parliamentarians



Comité des parlementaires sur la
sécurité nationale et le renseignement

Remarques de l'honorable David McGuinty, président du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement à propos du dépôt au Parlement du Rapport annuel et du Rapport spécial de 2019 du CPSNR, le 12 mars 2020

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je vous remercie de vous être joints à nous. Je vous présente Rennie Marcoux, la directrice générale du Secrétariat.

Plus tôt aujourd'hui, deux rapports du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, ou le CPSNR, ont été déposés au Parlement. Notre deuxième rapport annuel et un rapport spécial sur le renseignement de défense.

Ces rapports ont été présentés au premier ministre le 30 août 2019. Ils représentent le résultat du travail dévoué de mes collègues du Comité 2019, des sénateurs et des députés de tous les principaux partis et groupes.

J'aimerais remercier personnellement les sénateurs Frances Lankin, Percy Downe et Vern White; et les députés Emmanuel Dubourg, Diane Finlay, Hedy Fry, Gudie Hutchings, Rob Nicholson, Murray Rankin et Brenda Shanahan pour leur travail acharné.

Depuis les élections fédérales, nous avons un nouveau Comité, composé de certains des anciens membres et de quelques nouveaux visages. Nous sommes déjà à la tâche et nous avons hâte de présenter notre plan de travail pour 2020 en temps opportun.

C'est un réel privilège de faire partie de cet important Comité impartial au nom de nos collègues du Parlement et de tous les Canadiens.

Comme je l'ai déjà dit, ces rapports ont pour objectif de contribuer à un débat éclairé et mûr sur les défis difficiles que représente l'attribution aux organisations de la sécurité et du renseignement les pouvoirs exceptionnels de cerner et de contrer les menaces envers la nation, tout en s'assurant que leurs activités continuent de respecter et de préserver nos droits démocratiques.

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI.

Mandat du CPSNR

Le mandat du Comité est :

- ✓ d'examiner les cadres législatif, réglementaire, stratégique, financier et administratif de la sécurité nationale et du renseignement au Canada;
- ✓ d'examiner toute activité de tout ministère liée à la sécurité nationale ou au renseignement; et
- ✓ d'examiner toute question liée à la sécurité nationale ou au renseignement dont le Comité peut être saisi par un ministre.

Avant d'être nommé au Comité, les membres doivent tous obtenir une autorisation de sécurité « très secret » et prêter le serment professionnel. Ils sont astreints au secret à perpétuité conformément à la *Loi sur la protection de l'information*, et doivent renoncer à leur privilège parlementaire.

Ces exigences en matière de sécurité permettent au Comité d'avoir accès à des renseignements hautement classifiés afin de l'aider dans l'exercice de son mandat et de procéder aux examens.

C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un comité de parlementaires a accès à de tels renseignements.

Cela veut également dire que nos réunions ne sont pas ouvertes au public et qu'elles ne sont pas télévisées comme le sont celles des autres comités de parlementaires.

Aperçu des trois examens dans le Rapport annuel et le Rapport spécial

Les rapports déposés aujourd'hui sont des versions révisées. Exemptes d'information dont la communication porterait atteinte à la sécurité ou à la défense nationales ou aux relations internationales ou qui est protégée par le secret professionnel de l'avocat.

Les révisions sont marquées dans le texte des rapports et, lorsque possible, nous avons fourni un résumé non classifié de l'information caviardée.

Au total, le Rapport annuel présente 19 conclusions et huit recommandations au gouvernement.

Le Rapport spécial présente quatre conclusions et trois recommandations au gouvernement.

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI.

Commençons par discuter des trois examens exhaustifs du Comité présentés dans le Rapport annuel.

Passons à notre premier examen : La diversité et l'inclusion dans l'appareil de la sécurité et du renseignement

Un effectif diversifié est constitué de diverses personnes présentant une vaste gamme d'identités, d'habiletés, de points de vue et d'expérience.

Un milieu de travail inclusif est juste, équitable, positif, accueillant et empreint de respect.

Pourquoi le Comité a-t-il entrepris d'examiner ces enjeux dans l'appareil de la sécurité et du renseignement?

Premièrement, malgré des décennies de lois, de rapports multiples et d'appels répétés au changement, les défis liés à l'accroissement de la diversité et l'inclusion persistent dans l'appareil.

Deuxièmement, le Comité est d'avis que les organisations responsables de défendre le Canada et de protéger les Canadiens doivent mettre à contribution le large éventail de compétences, de talents, d'expériences et de perspectives que notre pays a à offrir.

Et dernièrement, comme l'ont indiqué de nombreux rapports et études réalisés à l'étranger sur les organisations de l'appareil, un effectif diversifié et inclusif est essentiel à la réussite des opérations et au rendement.

Ce tout premier examen établit une base de référence sur la situation de l'appareil de la sécurité et du renseignement, dans son ensemble, en ce qui concerne la diversité et l'inclusion des quatre groupes visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, c'est-à-dire les femmes, les Autochtones, les personnes qui font partie des minorités visibles et les personnes handicapées.

Notre examen a révélé que dans l'ensemble des organisations de sécurité nationale et de renseignement, la représentation des groupes visés est plus faible que dans l'ensemble de la fonction publique du Canada. Plus précisément, les personnes faisant partie des minorités visibles sont sous-représentées dans l'ensemble de l'appareil comparativement à leur disponibilité au sein de la population active.

De plus, ce qui est peut-être le plus préoccupant, le harcèlement et la discrimination se situent à un taux trop élevé.

Notre Comité a vu des éléments de preuve voulant que les dirigeants de nos organisations de sécurité nationale sont tous engagés à améliorer la diversité et l'inclusion dans leur effectif respectif.

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI.

Cependant, comme nous l'avons présenté de façon détaillée dans notre rapport, une direction soutenue, un engagement général et une plus grande responsabilité dans l'ensemble de l'appareil de la sécurité et du renseignement sont essentiels pour veiller à ce que ces organisations reflètent et incluent réellement la diversité du Canada.

Le Comité a recommandé la tenue d'un examen dans trois à cinq ans dans le but d'évaluer les progrès de l'appareil dans ce domaine.

Nous recommandons également :

- ✓ d'adopter une approche plus conforme et transparente pour suivre la progression de l'équité en matière d'emploi;
- ✓ d'améliorer la collecte et l'analyse de données;
- ✓ de créer un ensemble commun de mesures du rendement dans le but de renforcer la responsabilité par rapport à la diversité et l'inclusion.

Passons ensuite au deuxième examen du Rapport annuel 2019 : La réponse du gouvernement à l'ingérence étrangère

Cet examen a permis d'examiner :

1. la menace à laquelle le Canada fait face en raison de l'ingérence étrangère; et
2. la réponse du gouvernement à cette menace.

Sur ces deux plans, le Comité a entendu des témoignages de dizaines de représentants de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement, a consulté des milliers de pages de documents, tant classifiés que de sources ouvertes, et a débattu longuement.

D'abord, discutons de la menace.

Nos institutions démocratiques – des médias indépendants, une société civile, un milieu universitaire, ainsi que nos appareils et processus électoraux – soutiennent un gouvernement efficace, responsable et transparent.

Par contre, l'examen montre que ces mêmes institutions sont aussi vulnérables aux acteurs étrangers qui cherchent à s'ingérer clandestinement et de manière inappropriée dans le Canada ou à l'influencer.

Dans son examen, le Comité s'est principalement penché sur les moyens traditionnels d'ingérence étrangère, en autres mots l'engagement interpersonnel. L'examen n'a pas porté précisément sur la cyberingérence.

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI.

Le Comité visait à présenter une description claire de l'ampleur et de la nature du défi que représente l'ingérence étrangère au Canada. L'évaluation du Comité de la menace est bien décrite au paragraphe 189 de la page 88 et je cite :

« Le Comité est d'avis qu'il existe amplement de preuves *** que le Canada est la cible d'activités d'ingérence étrangère substantielles et soutenues. ***La RPC, la Fédération de Russie *** d'autres états *** Le Comité estime que ces états ciblent le Canada pour diverses raisons, mais qu'ils cherchent tous à tirer profit de l'ouverture de notre société et à s'immiscer au sein de nos institutions fondamentales pour atteindre leurs objectifs. Ils ciblent les communautés ethnoculturelles, cherchent à corrompre le processus politique, manipulent les médias et tentent de manipuler des débats sur les campus postsecondaires. Chacune de ces activités pose un risque important pour les droits et les libertés des Canadiens et la souveraineté du pays : ils constituent une menace manifeste pour la sécurité du Canada. »

Ensuite, passons à la réponse du gouvernement à cette menace.

Le Comité a réalisé un examen approfondi des principales organisations de la sécurité et du renseignement responsables de mener des enquêtes sur la menace de l'ingérence étrangère et diriger la lutte contre elle, soit le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Affaires mondiales Canada, le Bureau du Conseil privé, Sécurité publique Canada et la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Nous avons entrepris un examen en profondeur visant à déterminer l'étendue et le caractère suffisant de la coordination interministérielle, nous nous sommes penchés sur plusieurs études de cas de réponses canadiennes à l'ingérence étrangère au pays, nous avons examiné la mesure dans laquelle le gouvernement du Canada a mobilisé d'autres paliers du gouvernement et la population canadienne, et, finalement, nous avons examiné la collaboration et la coordination à l'échelle internationale.

L'examen a permis de déterminer :

- ✓ que la coordination et la collaboration interministérielles par rapport à l'ingérence étrangère se sont faites au cas par cas, même de façon ponctuelle;
- ✓ qu'il y a des différences dans la manière dont les organisations individuelles interprètent la gravité et la prévalence de la menace;
- ✓ que le gouvernement fédéral s'est engagé de façon limitée avec les gouvernements provinciaux et municipaux et la population canadienne pour contrer la menace que représente l'ingérence étrangère.

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI.

Par conséquent, le Comité recommande au gouvernement qu'il élabore une stratégie pangouvernementale pour contrer l'ingérence étrangère et pour améliorer la résilience institutionnelle et publique.

Le Comité recommande aussi au gouvernement d'appuyer sa stratégie au moyen d'une direction et d'une coordination centrales soutenues.

Passons ensuite au troisième examen : Les activités de sécurité nationale et de renseignement de l'Agence des services frontaliers du Canada

Le Comité a réalisé le tout premier examen indépendant des activités de sécurité nationale et de renseignement les plus sensibles de l'Agence des services frontaliers du Canada, une partie centrale de l'appareil de la sécurité nationale et du renseignement du Canada.

L'examen sur l'ASFC a porté entre autres sur les activités suivantes :

- le ciblage fondé sur des scénarios;
- la surveillance;
- le recours à des sources humaines confidentielles;
- les avis de surveillance (c'est-à-dire des enregistrements électroniques qui signalent les personnes ou les marchandises à risque élevé afin qu'elles soient examinées davantage);
- les opérations conjointes de l'ASFC menées avec d'autres partenaires de l'application de la loi ou de la sécurité.

Le Comité a obtenu et analysé plus de 16 000 documents de l'ASFC sur ses activités et ses partenariats avec la GRC, le SCRS et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Il a également rencontré à maintes reprises les hauts dirigeants de l'ASFC.

Dans son examen des documents fournis par l'ASFC, le Comité a conclu que les autorisations permettant à l'ASFC de mener des activités de sécurité nationale et de renseignement sont claires et sont appuyées par plusieurs lois.

Le Comité a également constaté que l'ASFC a bien fait usage de ses autorisations de sécurité et de renseignement.

Nous sommes convaincus que l'ASFC a instauré des directives, des politiques et des procédures normales d'exploitation officielles qui cernent les risques et donnent les mesures d'atténuation connexes.

Cependant, l'ASFC ne dispose pas d'instructions du ministre sur la tenue de ses activités sensibles de sécurité nationale et de renseignement. Cela ne correspond pas aux pratiques au SCRS et à la GRC et, selon le Comité, représente une lacune en matière de responsabilisation ministérielle.

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI.

En conséquence, le Comité recommande que le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile fournisse des directives officielles à l'ASFC sur la conduite d'activités sensibles relatives à la sécurité nationale et au renseignement.

Voilà donc les examens présentés dans le Rapport annuel.

Je souhaite maintenant passer au Rapport spécial du Comité sur la collecte, l'utilisation, la conservation et la diffusion de renseignements sur les Canadiens dans le contexte des activités du renseignement de défense du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes. Je désignerai ces deux entités par MDN.

Ce rapport spécial découle de l'examen que le Comité a réalisé en 2018 sur les activités du renseignement de défense du MDN. Vers la fin de ce processus, le MDN a fourni au Comité une directive interne orientant les troupes et les employés sur la façon de gérer la collecte de renseignements sur les citoyens canadiens. Cette directive porte le nom de « directive fonctionnelle CANCIT ».

Le Comité ne disposait pas de suffisamment de temps pour analyser cette directive, et a donc conclu qu'il était important de mener un examen spécial pour trois raisons clés :

- ✓ D'abord, la collecte de renseignements sur les Canadiens est manifestement une question déterminante et sensible qui justifie un examen complet.
- ✓ Ensuite, le Comité souhaitait comprendre exactement quelles lois régissaient la collecte, l'utilisation, la conservation et la diffusion de renseignements sur les Canadiens par le MDN.
- ✓ Finalement, le Comité tenait à évaluer la mesure dans laquelle la mise en application de cette directive amenait ou non des risques sur le plan légal ou opérationnel.

Pour résumer, voici les conclusions que le Comité a tirées.

Le Comité a conclu que la directive fonctionnelle CANCIT n'était pas suffisamment claire.

D'un côté, en 2018, le MDN a affirmé ne pas prendre pour cible les Canadiens dans ses activités du renseignement de défense.

Toutefois, en première lecture, il semble que la directive fonctionnelle CANCIT, que vous trouverez en Annexe A du Rapport spécial, autorise exactement cette activité.

En raison de cette contradiction manifeste, le Comité recommande que le MDN abroge la directive fonctionnelle CANCIT.

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI.

En fait, le Comité va plus loin : il demande que le MDN collabore avec le commissaire à la protection de la vie privée pour revoir toutes ses directives relatives au renseignement de défense et ses instruments stratégiques connexes.

Quelles autres conclusions le Comité a-t-il tirées?

Le Comité a constaté – et je tiens à être très clair sur ce point – que le MDN estime que la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ne s'applique pas à ses opérations à l'étranger.

Par conséquent, le Comité est venu à la conclusion que les activités du renseignement de défense du MDN menées dans le cadre d'opérations à l'étranger pourraient ne pas être conformes – permettez-moi de souligner à nouveau - **pourraient ne pas être conformes** à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Par conséquent, le Comité a renvoyé la question au procureur général conformément à ses obligations au titre de l'article 31.1 de la Loi sur le CPSNR, selon lequel :

« Le Comité informe le ministre compétent et le procureur général du Canada de toute activité d'un ministère liée à la sécurité nationale ou au renseignement qui, à son avis, pourrait ne pas être conforme à la loi. »

Le Comité demande également au ministre de la Défense nationale de veiller à ce que le ministère respecte la lettre et l'esprit de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans toutes ses activités du renseignement de défense, au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre de cet examen, le Comité a étudié de nouveau la dépendance du MDN/FAC à la prérogative de la Couronne comme fondement juridique de ses activités du renseignement de défense.

Pendant cet examen, le MDN a déclaré être d'avis que l'exercice de la prérogative de la Couronne pourrait, un jour, l'autoriser à mener des activités du renseignement de défense contre des Canadiens.

Le Comité a examiné la question à la loupe et a conclu que le recours à la prérogative de la Couronne pourrait se révéler insuffisant pour justifier ces activités.

En fait, cette analyse a renforcé et de fait consolidé l'évaluation et la recommandation de 2018 du Comité selon lesquelles les activités du renseignement de défense nécessitent un fondement légal.

Par conséquent, le Comité recommande que le ministre de la Défense nationale présente un projet de loi régissant les activités du renseignement de défense.

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI.

Conclusion

Pour conclure, le Comité tient à remercier toutes les organisations et les représentants qui ont participé à ces examens.

Il serait négligent de ma part de passer sous silence le fait que le Comité a dû surmonter quelques difficultés pour obtenir de l'information de certains ministères et organismes qu'elle jugeait appropriée à son travail.

Ces difficultés sont énoncées dans la préface du Rapport annuel et j'en ai discuté longuement avec le premier ministre.

À l'heure actuelle, nous faisons un suivi auprès du conseiller à la sécurité nationale et au renseignement (CSNR) et nous attendons avec impatience une collaboration encore meilleure avec tous les membres de l'appareil de la sécurité et du renseignement.

Enfin, en ce qui a trait aux deux rapports déposés aujourd'hui, le Comité espère sincèrement que ses conclusions et recommandations aideront l'appareil de la sécurité nationale et du renseignement à devenir plus responsables et plus efficaces.

J'ai hâte d'entendre vos questions.